



A propos du règlement intérieur

Par france80

bonjour,

j'aimerais savoir dans quel code figure le règlement intérieur locatif auquel se réfèrent tous les bailleurs sociaux et que tous les locataires doivent respecter.

[url=https://www.mc-habitat.fr/collection/fichier/reglementINTERIEUR.pdf]https://www.mc-habitat.fr/collection/fichier/reglementINTERIEUR.pdf[/url]

merci d'avance

Par Nihilscio

Bonjour,

Ce règlement ne figure dans aucun code. Il a été établi par le bailleur. Dans la meure où il est mentionné dans le bail et a été communiqué aux locataires il a valeur contractuelle et s'impose à ces derniers,. Il fait partie du contrat et fait la loi entre les parties.

Par france80

le responsable juridique du bailleur social s'appuie sur quels textes de loi ?

Par isernon

bonjour,

il existe déjà la loi 89-462 sur les rapports locatifs qui traitent notamment des droits et des obligations du locataire et du propriétaire.

voir ce lien :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509310#:~:text=Le%20locataire%20ne%20peut%20ni,pay%C3%A9%20par%20le%20locataire%20principal.]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509310#:~:text=Le%20locataire%20ne%20peut%20ni,pay%C3%A9%20par%20le%20locataire%20principal.[/url]

pour les spécificités d'un bail avec un bailleur social, voir ce lien :

[url=https://www.expertise-immobiliere-aquitaine.fr/b/les-specificites-du-contrat-de-bail-en-hlm]https://www.expertise-immobiliere-aquitaine.fr/b/les-specificites-du-contrat-de-bail-en-hlm[/url]

salutations